

Le juriste dans une entreprise cosmétique

Avec
Jean-Luc LANNUZEL,
Directeur Juridique de la société Beauté Prestige International

- **Quel est le rôle du service juridique dans une entreprise cosmétique ?**

Le rôle du service juridique dans une entreprise cosmétique est de prévenir la survenance du risque ; pour ce faire, il est en contact avec l'ensemble des secteurs de l'entreprise. En fait, il accompagne l'activité de l'entreprise depuis la création du produit, en passant par sa fabrication et jusqu'à sa distribution.

- **Quelles sont les protections juridiques existantes ?**

Un produit peut être protégé sur trois éléments principaux : son nom, l'étui, le flacon ; et cela par la protection des marques et des modèles essentiellement.

En conclusion, nous protégeons donc les intérêts de l'entreprise sur sa création, mais également le consommateur contre les risques de contrefaçon.

- **Quels sont les différents domaines du droit concernés ?**

Notre activité concerne d'abord le droit des affaires, et en particulier la propriété intellectuelle. Mais elle concerne également le droit de la distribution, de la promotion et bien évidemment de tout ce qui concerne la responsabilité produit, donc tout ce qui est garantie de sécurité des produits mis sur le marché.

- **Quelles sont les compétences nécessaires pour travailler dans un service juridique ?**

Il faut au minimum un master 2 (c'est-à-dire cinq années après le bac), avec une spécialisation en droit de la propriété intellectuelle ; et, bien sûr, l'anglais opérationnel est impératif.